



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 26 NOV. 2021

OBJET : CREATION DE POSTE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
TOURISTIQUE

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

26 NOV. 2021

ID : 074-247400112-20211123-D_2021_114-DE

2021-114 DRH/ CREATION DE POSTE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

CREATION DE POSTE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

La CCPC a décidé unanimement lors du Conseil Communautaire du 19 octobre 2021 de se positionner en faveur d'une évolution structurelle forte, visant à sortir de l'Office du Tourisme Alter Alpa pour se rapprocher de l'Office du Tourisme des Monts de Genève, qui regroupe à ce jour un bassin de population de 140 000 habitants pour 29 communes et vise à réunir tous les territoires environnant le Salève. Cette évolution structurelle va se traduire par le retrait de la CCPC d'Alter Alpa, avec une dissolution de la structure ou une réduction de son périmètre, et des démarches administratives nécessaires pour partager le patrimoine et organiser la reprise du personnel.

Dans ce cadre, il convient de proposer des solutions de reprise à 1 employée de l'Office du Tourisme, Mme Manon SIEURAC, exerçant à ce jour des missions d'appui au développement touristique au sein de l'EPIC et mise à disposition de la CCPC sur les derniers mois afin de piloter les projets de développement sur ces deux thématiques. Elle continuerait pour une large partie ces missions dans le cadre de la CCPC.

A ce titre, une reprise de son poste est nécessaire, dans le cadre d'un profil de poste de « chargé de mission développement économique et touristique ».

Par conséquent, il est proposé de créer un emploi permanent de « chargé de mission développement économique et touristique » au sein de la CCPC, sur un poste à temps complet de catégorie A ou B, de la filière administrative ou technique, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme Manon SIEURAC aura, au titre de la reprise de ses missions au sein de l'EPIC, une priorité dans ce recrutement, sur la base d'un emploi contractuel de droit public, envisagé pour une durée maximale de trois ans, avec renouvellement par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette création d'emploi.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la création du poste exposé ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Acte certifié exécutoire le 26 NOV. 2021
Le Président
Xavier BRAND

